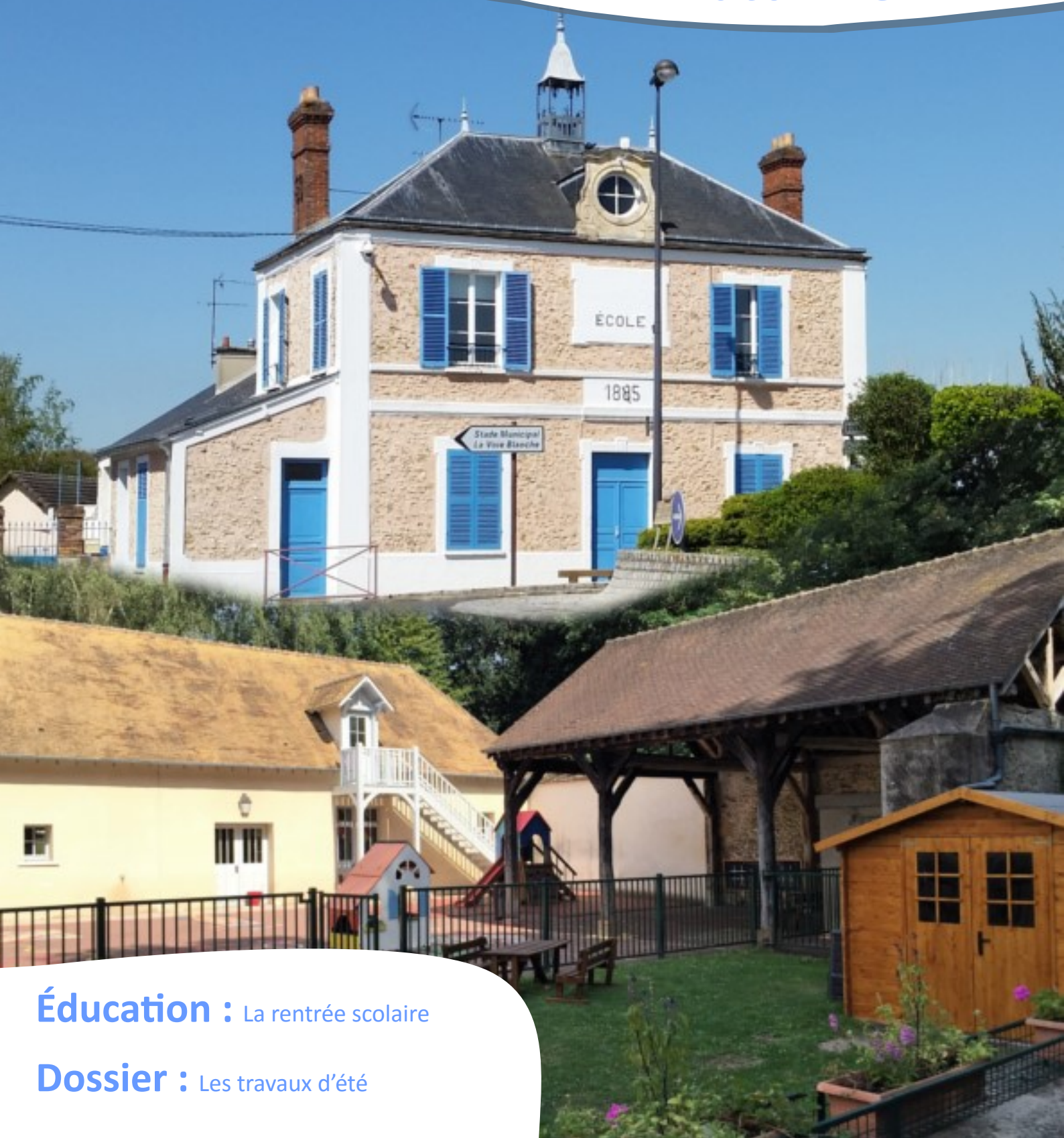


Les @ctu's

n°1 d'Angervilliers



Automne 2016



Éducation : La rentrée scolaire

Dossier : Les travaux d'été



Chères Angervilliéroises,
Chers Angervillérois,

Après un été chaud, mais très actif, le personnel et les élus ont réalisé un programme de travaux important, mais nécessaire pour une bonne rentrée, qui vous sont présentés dans cette nouvelle version des minutes :

« Les @ctu's d'Angervilliers » !!

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à Mme DUTRUEL, directrice de l'école élémentaire, qui encadre 4 autres enseignantes pour 115 enfants.

Les effectifs de l'école maternelle ont chuté considérablement depuis 2 ans, passant de 62 à 44 enfants. Une réorganisation générale a été faite, permettant aux enfants d'être accueillis en toute tranquillité et sécurité ! Il n'y a qu'à voir leur joli minois sur le temps de la pause méridienne ou le soir après l'école pour s'en rendre compte...

De nombreux moments festifs ont déjà eu lieu :

Pot de rentrée du personnel, le départ à la retraite de Mme Picard après 23 années dans notre collectivité, le forum des associations, et tout dernièrement la fête du patrimoine lors de laquelle vous avez pu découvrir notre « Vénus ou baigneuse » sortie du domaine du parc du Château !

Les commissions travaillent activement sur les projets : sécurité de la grande rue, espace sportif, cabinet médical, réfection de la rue de la Jousserie, financés en partie par le plan de relance du Département...

Nous vous remercions de votre compréhension lors des manifestations, du fait des obligations de vigilance....

Merci à celles et ceux qui œuvrent et œuvreront collectivement pour le bon déroulement des projets tournés vers l'intérêt général.

Excellente rentrée à toutes et à tous et au plaisir de vous rencontrer sur la commune ou lors des nombreuses manifestations.

Fidèlement à vous,

Dany BOYER

Maire d'Angervilliers

Conseillère Départementale

3 VIE MUNICIPALE

8 DOSSIER Les travaux de l'été

11 URBANISME

14 ENVIRONNEMENT

16 ÉDUCATION

18 COHÉSION SOCIALE

19 CULTURE

20 LES ASSOCIATIONS

24 L'AGENDA



Votre Mairie :



Mairie d'Angervilliers

Rue du Château
91470 ANGERVILLIERS

Tél. 01 64 59 02 06

Accueil téléphonique

le lundi

de 9h00 à 12h 30 et de 13h30 à 19h00

du mardi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et de 13h30 à 16h30

le samedi

de 9h00 à 12h00

Mail : mairie@ville-angervilliers.fr

Site : www.ville-angervilliers.fr

N° Élu d'astreinte
06 87 55 99 31

À ne composer qu'en cas d'urgence
tous les jours en dehors des heures
d'ouverture téléphonique de la mairie.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 16h00—19h00

Mercredi : 9h00—12h00

Vendredi : 14h00—16h00

Samedi : 9h00—12h00

Les @ctu's —Automne 2016
n°2 d'Angervilliers

Directeur de la Publication : Dany BOYER • Comité de Rédaction : Mickaël COLAS,
Frédérique LAVAILL, Joëlle MICHEL, Cédric PONTET, Véronique PAVIA, Gérard GUYOT
Création et réalisation : Erwan COUDRAIS • Éditeur : Mairie d'Angervilliers

Impression : Imprimé à la CCPL

N° ISSN : 2491-0708

Prochaine parution :

Les @ctu's —Printemps 2017
n°2 d'Angervilliers

CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2016

Le compte-rendu détaillé est consultable en mairie ou sur le site internet

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2016

Celui-ci est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions.

2. Tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2016/2017

Approbation - 16 voix pour, 3 voix contre - des nouveaux tarifs pour la rentrée 2016/2017.

3. Adoption du règlement intérieur des Services Périscolaires

Approbation à l'unanimité - 16 voix pour, 3 abstentions - du règlement intérieur des Services Périscolaires.

4. Demande de fonds de concours pour la création d'une voirie

Approbation à l'unanimité - 19 voix - de la demande d'un fonds de concours à la CCPL d'un montant d'environ 43 000 € et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

5. Subventions aux coopératives scolaires

Approbation à l'unanimité - 19 voix - de verser respectivement 520 € et 318 € aux coopératives Élémentaire et Maternelle.

6. Modification et mise à jour des tableaux des effectifs

Approbation à l'unanimité - 19 voix - de

la modification du tableau tel que présenté en séance.

7. Modification d'attribution du régime indemnitaire

Approbation à l'unanimité - 19 voix - des changements de la délibération n°2015/25 en date du 18 juin 2015 tels que présentés en séance.

8. Rapport d'activités du SITRD 2015

Approbation à l'unanimité - 19 voix - du rapport du SITRD 2015.

CONSEIL MUNICIPAL du 29 septembre 2016

Le compte-rendu détaillé est consultable en mairie ou sur le site internet

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2016

Celui-ci est adopté à l'unanimité - 18 voix.

2. Transports scolaires : participation communale pour la carte Imagine'R

Approbation à l'unanimité - 18 voix - de reconduire la participation communale, pour les familles d'Angervilliers dont les enfants ont moins de 21 ans, de 117 €.

3. Versement de l'indemnité de conseil au Trésorier municipal

Approbation - 16 voix pour, 2 voix contre - d'accorder et de verser l'indemnité de conseil au Trésorier Municipal pour 2016, d'un montant brut de 526.87 €

4. Demande d'un Fonds de Concours pour la pose de fourreaux—Fibre optique

Approbation à l'unanimité - 18 voix - de demander un Fonds de Concours à la CCPL afin de participer au financement de la pose de fourreaux en vue de la fibre optique dont la participation financière est de 4.50 € le mètre linéaire et autorise le Maire à demander et à signer tout acte afférent à cette demande.

5. Convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique »

Approbation à l'unanimité - 18 voix - de la démarche engagée et autorise Madame le Maire à signer la convention suscitée avec l'Inspection Académique.

6. Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Approbation à l'unanimité - 18 voix - de la modification du tableau tel que présenté en séance.

7. Rapport d'activité 2015 de la CCPL

Présentation du rapport d'activité par Madame le Maire.

8. Avenant pour modalités de location de la Salle Polyvalente

Approbation à l'unanimité - 15 voix pour, 3 abstentions - de l'avenant permettant à Madame le Maire de mettre la Salle Polyvalente en location selon les tarifs fixés par ledit avenant.

9. Décision Modificative N°1 - Budget Communal 2016

Approbation - 15 voix pour, 3 voix contre - de la rectification du montant inscrit au 041. Opérations patrimoniales afin que l'équilibre soit rétabli dans la section

d'investissement entre dépenses et recettes.

10. Décision Modificative N°2 - Budget assainissement 2016

Approbation - 15 voix pour, 3 voix contre - du transfert d'un montant de 6 069.94 € du compte 022. dépenses imprévues de fonctionnement vers le compte 61523. Réseau.

11. Création d'une régie de recettes diverses

Approbation à l'unanimité - 18 voix - de la création du régie pour l'encaissement des droits perçus pour diverses recettes.

13. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Approbation - 15 voix pour, 3 voix contre - des modifications de l'article 3 et article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

14. Convention relative à la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau Orange

Autorise - 16 voix pour, 2 abstentions - Madame le Maire à signer ladite convention.

Sécurité

Suite aux attentats de cet été, Mme la Préfète avait invité les Maires le 1 août à une réunion d'information, nous rappelant entre autre les consignes de vigilance, et les procédures à suivre en cas d'événements importants à organiser.



Les abords des écoles : Lors de la réunion de rentrée avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie du secteur et après visite du site, les barrières ne sont plus nécessaires devant la grille d'accès à la cour du Colombier. Concernant l'école élémentaire, Madame la Directrice n'a pas fait de demande particulière d'installation de barrières anti-émeute.

Dans tous les lieux publics sont affichés les consignes et à chaque événement un service de sécurité est mis en place.

A l'entrée des manifestations, l'organisateur doit mettre en place ce service ; nous vous remercions de vous y être « pliés » lors du forum des Associations...

Comme prévu au budget 2016, des vidéophones ont été installés aux 2 écoles ainsi qu'à la mairie. Pour l'accès à la mairie, aux heures d'ouverture. Merci de sonner au vidéophone, situé à droite de la porte.



Astreinte technique :

Depuis plusieurs années, lors des fermetures exceptionnelles de la mairie, le samedi, ou vacances scolaires, un numéro d'astreinte avait été mis à votre disposition. Beaucoup d'entre vous contactaient directement les élus sur leur téléphone personnel.

La nouvelle organisation permet d'élargir ce service en mettant en place **une astreinte technique d'urgence des élus**, 7 jours sur 7, en dehors des horaires d'accueil téléphonique de la mairie : animaux errants, inondations, feux, accidents de la route, catastrophes naturelles.

Dorénavant, un seul numéro à ne composer qu'en cas d'urgence : **06 87 55 99 31**.

Vous trouverez dans cette édition, un récapitulatif des numéros d'urgence.

Régie Eau Ouest Essonne



Comme vous le savez, depuis le 04 juillet dernier, ce n'est plus Veolia qui est en charge de distribuer l'eau à notre robinet mais la Régie Publique Eau Ouest Essonne.

Formée sur décision des 10 communes du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la région d'Angervilliers, cette régie est désormais notre interlocuteur privilégié pour cet élément vital qu'est l'Eau.

Le nouveau système de tarification mis en place va permettre de promouvoir une consommation raisonnée et durable de l'eau potable.

Pensez à retourner votre contrat d'abonnement si ce n'est pas encore fait car à ce jour sur l'ensemble du territoire couvert par la régie seulement 50% des contrats ont été retournés.

Lien vers le guide pratique de l'abonné : http://eauouestessonne.fr/3voletsEOE_web.pdf

Vous avez une urgence ?

(manque d'eau, rupture de conduite, fuites d'eau avant compteur...)

La Régie Publique Eau Ouest Essonne assure un service d'astreinte pour l'eau potable
7j/7 et 24h/24

N° ASTREINTE EN CAS D'URGENCE : 06 45 54 34 79

Le service d'astreinte est dédié **aux seules urgences nécessitant une intervention technique rapide**, il ne peut répondre aux questions administratives ou réparations mineures pouvant attendre les heures d'ouverture de la Régie

Coordonnées

24, rue du Général Leclerc
91470 FORGES-LES-BAINS
01 64 59 65 28

Mél : abonne@eauouestessonne.fr
www.eauouestessonne.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
9h-12h et 14h-17h
Mercredi 7h30-20h
NON STOP

Saviez-vous...

Le drapeau français

Emblème national de la Cinquième République, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.



"Juillet 1830" le drapeau tricolore,
Collection de Vinck (1830) ©BnF

Un peu d'histoire...

Le drapeau tricolore n'a pas encore son historien. Son origine reste de ce fait encore largement méconnue, mais cela laisse la place à de multiples récits et anecdotes qui - même s'ils ne sont pas toujours vérifiés - rendent la naissance du drapeau national plus pittoresque voire poétique car nombre d'hommes illustres se sont, dit-on, penchés sur son berceau pour le parer de ses couleurs.

Avant d'être drapeau, le tricolore fut cocarde. La Fayette, raconte dans ses Mémoires que, trois jours après la prise de la Bastille, il obligea Louis XVI se rendant à l'hôtel de ville de Paris, à porter la cocarde tricolore, le blanc représentant la monarchie, le bleu et le rouge, la ville de Paris, signe de « l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple ». Le succès de la cocarde tricolore, symbole du patriotisme, est alors assuré.

A l'automne 1790, l'Assemblée constituante décide que tous les vaisseaux de guerre et navires de commerce français porteront un pavillon aux trois bandes verticales : rouge près de la hampe, blanc au centre et cette bande sera plus large que les autres, bleu enfin. Le sens vertical des couleurs s'impose. En effet, depuis un siècle déjà, le pavillon néerlandais aux couleurs rouge, blanc, bleu disposées à l'horizontal flotte sur toutes les mers.

Le drapeau tricolore ne prend sa forme définitive que le 15 février 1794 (27 pluviôse an II) lorsque la convention nationale décrète que le pavillon national « sera formé des trois couleurs nationales, disposées en bandes verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gable du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs ». La légende voudrait que ce soit le peintre Louis David qui ait choisi l'ordre des couleurs.



Son histoire mouvementée traversée par la grande et la petite histoire, ses multiples représentations dans des œuvres célèbres, romanesques ou picturales à toutes les époques, ses couleurs associant le chaud et le froid expliquent sans doute que le drapeau tricolore est aujourd'hui le seul emblème national de la France, défini par l'article 2 de la constitution de la Cinquième République.

Inscriptions sur les listes électorales

On vote en 2017...

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2016, mais n'attendez pas le dernier moment...

Cette formalité est indispensable pour que vous puissiez recevoir votre carte d'électeur ainsi que les professions de foi des candidats, pour pouvoir voter en 2017.

Compte tenu de la refonte de la liste électorale, toutes les personnes inscrites recevront une nouvelle carte pour les élections.



Pour s'inscrire, il faut :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et / ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire :

- avec une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport),
- avec un justificatif de domicile,
- en remplissant en mairie le document Cerfa n°12669*01 que vous pouvez télécharger sur service-public.fr (n'oubliez pas de remplir le formulaire en bas de page).

Taxe foncière : pourquoi elle augmente ?

En recevant votre taxe foncière, vous avez ou vous allez constater une hausse du taux Départemental de taxe foncière. Le Conseil Départemental a été obligé d'augmenter cette taxe pour redresser ses comptes. Plusieurs explications justifient cette décision difficile.

D'abord, comme toutes les collectivités territoriales, le Département doit faire face à une baisse considérable des dotations de l'État. Il a ainsi perdu 184 millions d'euros sur 4 ans. Parallèlement, ses dépenses sociales obligatoires ne cessent d'augmenter (RSA, aides personnes âgées, personnes handicapées, etc.). Le reste à charge pour le Département est passé de 90 millions en 2013 à 130 en 2015. Il convient de rappeler que ces dépenses obligatoires représentent plus de 90 % du budget Départemental.



Dans ce contexte national très défavorable, la situation essonnienne est aggravée par la dette que la précédente majorité a multipliée par 5. Elle atteint désormais un milliard d'euros !



108 millions d'euros
factures impayées
notamment dans le
domaine social



Un audit indépendant a révélé en outre l'existence de 108 millions d'euros de factures impayées !

Cette somme est due, pour l'essentiel, à des établissements qui accueillent des personnes âgées et handicapées. Après avoir porté plainte pour ces dysfonctionnements budgétaires, le Département a commencé à rembourser mais cela va prendre plusieurs années.

C'est donc en dernier recours, et après avoir mis en œuvre toutes les pistes d'économies possibles (plus de 60 M€ en deux ans), que le Conseil Départemental a été contraint d'actionner le levier fiscal, celui de la taxe foncière étant le seul que la loi met à sa disposition.

À 16,37 % en 2016, le taux de taxe sur le foncier bâti reste toutefois en Essonne l'un des plus faibles de la Grande Couronne, contre 18 % en Seine-et-Marne et 17,18 % dans le Val d'Oise qui ont également été contraint d'augmenter cet impôt.

Le Département va pouvoir poursuivre sa mission d'aide aux plus fragiles, de rénovation des collèges, d'entretien des routes, de financement des pompiers... En d'autres termes, la hausse des impôts va sauver le service public Départemental, et permettre au Conseil Départemental d'améliorer votre quotidien et de préparer l'avenir de l'Essonne.

Et au niveau communal...

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

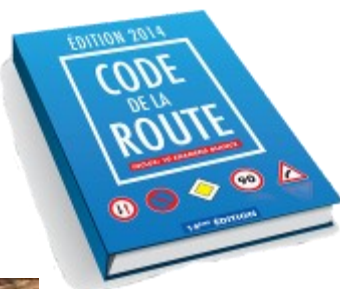
Département : 91 ESSONNE

Commune : 017 A ANGERVILLIERS

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2015	13,88 %	%	%	12,69 %	0,649 %	9,80 %	%	
Taux 2016	13,88 %	%	%	16,37 %	0,652 %	8,90 %	%	

=

↑



Rappel :

Stationnement interdit matérialisé par une bande jaune : les véhicules y stationnant, **encourent une contravention de 17 euros.**

I.— Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner **le moins possible** la circulation.

II.— Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule. Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons ; tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. **(35 euros)**

(Article R417-10, Modifié par Décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 -art. 12)

ARRETE N° 26 du 30/08/2016

ARRÊTE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.2 et L 2213.3,

VU le code de la route et notamment ses articles R 417-1 à R 417-3,

CONSIDÉRANT que pour faciliter la circulation et pour des raisons de sécurité, il convient de réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules dans la commune.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement et l'arrêt des véhicules de toutes catégories sont strictement interdits dans les secteurs où une bande jaune continue est apposée, soit :

- Rue de la Voie Blanche, au niveau du passage piétons, à hauteur du n° 10
- Rue de Bonnelles au niveau du passage piétons, à hauteur du n° 12
- Rue de l'Eglise-Grande Rue, virage sans visibilité
- Grande Rue au niveau du passage piétons, à hauteur du n° 5
- Grande Rue au virage sans visibilité, à hauteur du n° 30-32
- Rue du Marais.

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera de manière permanente.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur par la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE 4 :

- Madame le Maire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont l'expédition sera adressée à Madame le Préfet du Département de l'Essonne pour visa.

Fait à ANGERVILLIERS, le 30 août 2016

Madame le Maire,

Dany BOYER

Comme chaque année, la période estivale est le moment propice pour l'entretien de notre patrimoine et en particulier celui des écoles ; c'est également vrai pour l'exécution des « gros » travaux par les entreprises extérieures.

Cet été, l'équipe du service technique—Jean-François, Jean-Marc, Tony—conduite et animée par Gérard GUYOT, conseiller délégué aux travaux, a été renforcée avec trois jeunes en Jobs d'été.

« Toilettage » des bâtiments et installations :

- nettoyage au jet d'eau à haute pression de la façade de la mairie, de sa verrière et du soubassement du Colombier,
- même punition pour les vestiaires-tribune au stade et au « lavoir » situé dans la cour intérieure de la mairie.



Travaux de peinture :

- le hall d'entrée de l'ancien logement de fonction du garde champêtre, aujourd'hui donnant l'accès à l'ancienne salle des associations et au bureau de la Directrice de l'école maternelle,
- lasurage de la porte de la bibliothèque, de l'escalier extérieur donnant sur la salle du Conseil, de la tribune et des menuiseries extérieures des vestiaires du stade.
- les lettres « bibliothèque » de la porte d'entrée ont retrouvé leur couleur d'origine.



Aménagements de locaux :

- le coin « cuisine » de l'école maternelle a fait « peau neuve » avec la pose d'un plan de travail équipé d'un évier neuf et d'un réfrigérateur intégré,
- l'accueil de la mairie a été revu, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la banque d'accueil.



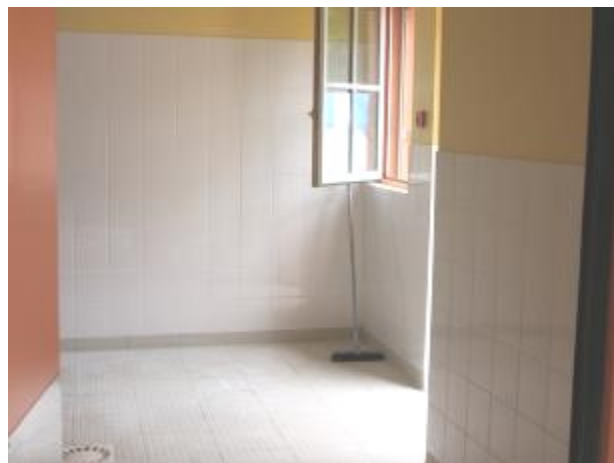
Amélioration de la sécurité :

- pose de vidéophone aux écoles maternelle et élémentaire ainsi qu'à l'accueil du public à la mairie,
- coulée d'une protection souple à la base des poteaux en bois du préau à l'école maternelle,
- les équipements extérieurs ont été nettoyés vérifiés. Le mur d'escalade de la maison des bûcherons a été changé.



Le restaurant scolaire maternelle

- reprise du mur côté cour pour éliminer les remontées d'humidité, pose aux murs de carreaux de faïence et remplacement du bac de plonge,
- reprise de l'enduit extérieur en partie basse du bâtiment.



Jardin de l'école maternelle

Un chalet a été construit aux abords du potager permettant aux enseignantes de l'école maternelle d'entreposer leur matériel de jardinage et de ranger le matériel périscolaire.

Et comme chaque année, les agents communaux ont redoublé d'efforts lors du grand ménage d'été et de l'entretien des bâtiments communaux.



Le square des coudrettes

- suite à la pose d'un sol souple pour le nouveau jeu « Escatour », l'équipe technique a coulé un revêtement perméable à base de copeaux de bois à l'emprise des équipements existants.
- installation d'une clôture métallique délimitant l'espace de jeux des enfants en toute sécurité.



Voirie

- entretien de la route du Val Saint Germain par une reprise des nids de poule,
- création d'un deuxième puisard, rue de la Garenne, pour lutter contre l'immersion de la chaussée lors des orages,
- création de 2 puisards au restaurant scolaire élémentaire pour éviter l'inondation des sous-sols,
- pose de caniveaux, rue de Rochefort, avec grille pour la récupération des eaux de ruissellement de la chaussée.



Assainissement : réseau des eaux usées

- réparation du collecteur central route de Dourdan.



Stade

Installation de brosses supplémentaires aux tribunes.



Les Jobs d'été

Depuis trois ans, nous proposons aux jeunes Angervillérois, un travail sur la commune pendant l'été. C'est l'occasion de gagner un peu d'argent et pour certains, de bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Nous profitons de cet article pour encore féliciter nos trois « jobs d'été » !

Ponctuels, souriants, efficaces et motivés : Merci à Corentin, Éric et Valentin.



Route de Dourdan



Dans les minutes du mois de juillet, nous vous informions des travaux de la rue de Dourdan.

Malgré notre insistance et nos multiples relances auprès de l'entreprise pour nous transmettre les documents obligatoires, la décision d'interruption de travaux a été prise mi-août, après le délai réglementaire.

Un courrier a été adressé à Monsieur le Procureur, ainsi qu'à la DRIEE.

Depuis fin septembre, les travaux sont enfin arrêtés, des prélèvements vont être effectués.

Rue de la Tuilerie

Pour la 2^{ème} année, des camions empruntent cette rue pour déverser de la terre. Cette voie n'est aucunement adaptée et se détériore. La gendarmerie a déjà été informée l'année passée. Un panneau « interdiction de circuler au plus de 3,5 tonnes » va être installé, autorisant les engins agricoles, et un arrêté sera également transmis aux services de l'État.



Nous vous remercions de vos informations, restons vigilants et protégeons notre commune !

Parc du château

Le permis d'aménager a été déposé pour la zone sud, il est en cours d'instruction. Le secteur de la zone nord n'a pas encore été déposé à ce jour.



Affichage en bord de route

Tout au long de l'année vous avez pu constater qu'un nombre important de panneaux annonçant des manifestations étaient présents sur les ronds-points et le bord des routes. Ces affichages n'étaient pas retirés après la fin des manifestations. La commission Communication/ Information a décidé de limiter l'affichage « route » sur notre commune et de réserver ce type d'affichage à nos associations. Nous contactons actuellement les autres communes pour les informer. Nous leur proposons d'envoyer leurs affiches par mail afin de les diffuser sur le site de la mairie. Le but est de diminuer cette pollution visuelle.

Remise des ceintures

JCA



Le Brocsport—Caisse des Écoles



Le forum des Associations



Assemblée
Générale
du CDF

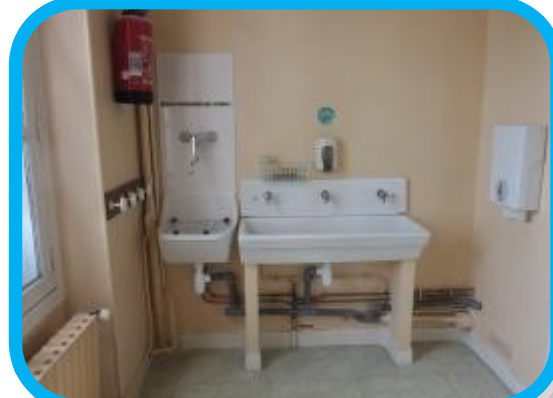
-MÊLE

Week-end
Rando dans
L'Yonne

Les Foulées



Création de la dalle du chalet



Mise en place d'un point d'eau chaude à
l'école élémentaire



Dégustation au
Clos Vougeot

Abbaye de
Fontenay

L.A.C



Canal St Martin

L.A.C



Programmation de coupe de la forêt domaniale d'ANGERVILLIERS

L'ONF a programmé une coupe sur les parcelles 6, 7, 9 et 26 pour permettre la restauration de la lande de la forêt.

Plan de la coupe – parcelles 6, 7, 9 et 26
forêt domaniale d'ANGERVILLIERS



Route de Bonnelles

Route forestière de
la cabane noire

La coupe programmée va amener de la lumière au sol et favoriser la présence des engoulevents.



Appelée coupe rase, cette intervention sur 14,47 ha consiste à couper tous les pins sylvestres à ras et les bouleaux à 1,5 mètres de haut afin de remettre en lumière le sol et permettre à la lande de redémarrer. Les chênes et châtaigniers seront conservés : ils serviront de promontoire pour les engoulevents mâles chanteurs dans la période de reproduction.

L'exploitation est programmée à la rentrée 2016.

Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers.

- Le paysage sera modifié puisque les arbres seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Pour en savoir plus, vous trouverez sur le site de la mairie le communiqué de l'ONF

[www.ville-angervilliers.fr/Urbanisme et environnement/Sur la Commune/La forêt domaniale](http://www.ville-angervilliers.fr/Urbanisme%20et%20environnement/Sur%20la%20Commune/La%20forêt%20domaniale)



Tiques et moustiques « Tigre » - Communiqué de la Préfecture

Les tiques et les moustiques sont des vecteurs de transmission de maladies.

Pour la tique, la plus connue est la maladie de Lyme, pour le moustique tigre, il s'agit des maladies comme le virus Zika, la dengue ou le virus du chikungunya.

Devant la recrudescence de ces insectes, nous vous demandons d'être vigilants.

Pour la tique :



Avant une activité en nature, couvrez-vous les bras et les jambes avec des vêtements longs.

Après une promenade en pleine nature, inspectez soigneusement votre corps.

Si vous avez été piqué, surveillez la zone de piqûre pendant un mois et si une plaque rouge et ronde s'étend, consultez un médecin.

Pour le moustique « tigre » :



Le moustique « tigre » aime vivre au plus près de l'homme auprès duquel il trouve : de la nourriture pour ses œufs en nous piquant, des endroits pour pondre dans les eaux stagnantes, des

lieux de repos à l'ombre des arbres.

Il se déplace peu. Ainsi, le moustique qui vous pique est né chez vous !

Pour éviter sa prolifération, veiller à ne pas laisser d'eau stagnante, se protéger avec des produits anti-moustiques, couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire.

Cadre de vie : Gestes et mesures utiles

Un an après le vote par le Parlement de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les mesures pour s'engager au quotidien sont en place, permettant à tous de participer à la mutation de notre société.

10 mesures emblématiques vous sont présentées ici.

1. Le crédit d'impôt sur les travaux d'éco-rénovation des logements.

Il permet de bénéficier d'un remboursement de 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique engagés dans votre logement principal. Accessible aussi bien aux propriétaires occupants qu'aux locataires, cette aide concerne tout type de travaux. Les travaux pris en compte peuvent s'élever jusqu'à 8 000€ pour une personne seule et jusqu'à 16 000€ pour un couple. Il est cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro.

>Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.renovation-info-service.gouv.fr/mes-aides-financieres ou contactez un conseiller en appelant le 0 808 800 700 (service gratuit + prix appel)

2. Tri et recyclage des déchets

Les déchets sont néfastes pour l'environnement, et leur élimination coûte cher au contribuable. La signalétique Triman, informe le consommateur sur tous les produits qui doivent être triés, et non jetés avec les ordures ménagères. Trier ses déchets, c'est aussi commencer par arrêter les dépôts sauvages et autres gestes inadmissibles.



3. Une baisse d'impôts pour un chauffage moins polluant

Le crédit d'impôts pour la transition énergétique permet de s'équiper avec des appareils plus performants au plan énergétique et/ou utilisant les énergies renouvelables : *chaudières à condensation ou à micro-cogénération, pompe à chaleur, énergie hydraulique ou biomasse,...*

4. Économiser l'énergie et l'eau

L'éclairage représente 13 % de la consommation d'électricité au sein d'un logement. Remplacez vos ampoules usagées par des LED, et évitez notamment les ampoules halogènes. Pensez aussi à éteindre certains appareils qui continuent à

consommer en veille

Le déploiement des compteurs intelligents de gaz et d'électricité devrait aussi nous permettre de mieux nous informer sur nos consommations et ainsi adapter nos usages.

5. Installer un compteur individuel de chauffage et d'eau chaude

Une obligation d'individualisation des frais de chauffage permet de calculer les factures de chaque occupant à partir de ses consommations réelles, et les incite à économiser l'énergie. Le crédit d'impôt est aussi mobilisable pour cette installation.

6. Respecter la nature

Dès 2017, les pesticides chimiques ne seront plus en vente libre dans les rayons. De nombreuses enseignes ont anticipé l'interdiction et proposent des alternatives respectueuses de l'environnement.

La commune a supprimé aussi cet usage.



7. Jusqu'à 10 000€ pour l'achat d'un véhicule électrique

Les aides existantes ont été renforcées dans le cadre de l'acquisition de voitures électriques et hybrides.

8. Renoncer aux sacs plastiques jetables

Outre l'interdiction depuis juillet 2016 de ces sacs aux caisses des commerces, il nous faut apprendre à réutiliser les mêmes sacs comme à limiter les poubelles dans un logement.

9. Un appel à projets pour « les PME à énergie positive »

Ces entreprises bénéficieront d'un soutien grâce au fonds de financement de la transition énergétique.

10. Éviter le gaspillage alimentaire

Cela commence par acheter les justes quantités d'aliments, cuisiner les restes et valoriser les épiluchures et déchets verts dans un composteur de jardin ou auprès d'un voisin qui en possède un.

Les propriétaires de poules éliminent aussi une partie importante de ce qui aurait pu finir dans la poubelle.

Collecte des déchets.

En cas de non collecte des déchets dans votre rue, merci de vous rapprocher du SICTOM au 01 69 91 14 14 ou d'utiliser le formulaire en ligne se trouvant sur la page <http://www.sictom-du-hurepoix.fr/contact.html>.

Le SICTOM déclenchera dans les 24 à 48h une collecte supplémentaire. De même si vous constatez que les bornes d'apports volontaires (verres ou cartons) sont pleines, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie ou du SICTOM.

« Recensement » des animaux

De temps en temps nous sommes confrontés à des animaux errants sur notre commune (cheval, âne, mouton...). Ne connaissant pas tous les propriétaires, nous devons nous retourner vers les services compétents pour leur prise en charge. Propriétaires d'animaux, autres que chiens et chats, nous vous proposons de **vous faire connaître en les déclarant** par mail ou par courrier auprès de la mairie. Nous pourrions ainsi vous contacter plus rapidement en cas d'errance sur la commune.

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école, le jeudi 1^{er} septembre.

Voici les effectifs pour cette rentrée 2016 :

En maternelle,

11 enfants de Petite Section, 21 Moyenne Section et 13 Grande Section soit 45 élèves répartis dans les classes de Mme JEANNIN - directrice (PS et MS) et de Mme LE THOËR (MS et GS).

En élémentaire,

22 CP
Mme GLAIN

23 CE1
Mme THIRÉ

20 CE2
Mmes CLAVIER/
LIBERATOSCIOLI

23 CM1
Mme MAUPIN

27 CM2
Mme DUTRUEL
Directrice

Ce sont donc 115 élèves qui ont fait leur rentrée à l'école élémentaire.

Parce que le bien être des enfants, de leurs enseignants et du personnel encadrant est une priorité, le cadre de vie a été amélioré comme chaque été.

Les services périscolaires : réorganisation de rentrée.

En effet, le départ à la retraite d'un agent, des contrats qui arrivaient à leur terme, des agents qui souhaitent augmenter leur temps de travail, la baisse des effectifs à la maternelle (45 élèves dont 11 PS) et des dotations de l'État, nous ont amené à restructurer les services périscolaires et à établir de nouveaux contrats.

Suite à la fermeture d'une classe en 2014, nous avons pu maintenir jusque là 2 ATSEM, aux vues des effectifs importants. La réglementation du Ministère de l'Intérieur préconise 1 ATSEM pour une école de 2 classes de 40 élèves chacune ; le choix a été fait de 1 ATSEM à temps plein—Patricia MARONI et 1 ATSEM à 60 %—Nadège FALOURD—pour apporter aux 45 enfants l'accueil et l'encadrement nécessaires.

Un agent de cuisine a été recruté. Elle assure le déjeuner des 33 enfants inscrits, sur un seul service. Elle peut ainsi se rendre disponible pour aider les enfants auprès de ses 2 collègues auxquelles vient se joindre l'ATSEM après sa pause déjeuner.



Reprise des activités sur le temps périscolaire (TAPS).

Pour la maternelle, les bénévoles de l'association « lire et faire lire » interviennent après les vacances de Toussaint. Pendant une heure après le déjeuner, par groupe de 5 le lundi et mardi.

Les enfants de l'école élémentaire ont été répartis en 3 groupes, par niveau de classe, 3 jours par semaine.

Concernant le 1^{er} trimestre, les ateliers proposés sont :

- Des jeux sportifs doux : découverte de nouveaux sports,
- Des ateliers créatifs,
- La ludothèque,
- Découverte de l'audiovisuel,
- Découverte de l'anglais.

D'autres activités sont à l'étude pour la période suivante.

L'étude dirigée est assurée chaque lundi par 2 enseignantes.



Mmes MENDES, LE THOËR, JEANNIN, FALOURD et MARONI
AVS ATSEM



Mmes MAUPIN, CLAVIER, DUTRUEL, THIRÉ et GLAIN

Les agents dans les écoles



Thibault, Adeline, Judith, Alexandra et Amélie - agents à l'école élémentaire



Patricia et Cécile - Restaurant scolaire maternelle



Elizabet et Muriel
Restaurant scolaire élémentaire

Le numérique : VPI (vidéo projecteur interactif)

Actuellement 3 classes sont équipées de VPI : 1 à la maternelle et 2 à l'élémentaire.

Deux autres classes de l'élémentaire seront équipées durant les vacances de la Toussaint. Un vidéoprojecteur standard sera installé dans la classe de CE1 en accord avec l'enseignante.

Nous avons également participé au plan numérique pour les écoles proposé par l'éducation nationale. Il s'agit d'un partenariat collège numérique et pédagogique pour équiper 2 classes en matériel mobile. Notre dossier a été retenu et nous bénéficierons d'un financement à 40 %.

**Départ à la retraite de Françoise**

Après de nombreuses années au service de notre collectivité, l'heure de la retraite a sonné pour Mme Picard.



Nous étions à ses côtés le vendredi 9 septembre pour la remercier de son travail, sa gentillesse et sa patience auprès de nos enfants ; lui témoigner notre reconnaissance en toute amitié.

Et bien sûr, lui souhaiter une belle retraite, bien méritée !

Vous désirez lui écrire un mot, faire un dessin, un livre d'or est à votre disposition en mairie jusqu'au 1^{er} décembre.

Nous vous en remercions par avance.

**Vêtements oubliés**

L'automne et l'hiver approchent... Nous allons remettre blousons, manteaux, bonnets à nos enfants.

Vous ne les avez plus ?

Il ont peut être été oubliés à l'école élémentaire ou en garderie ?

Les vêtements retrouvés seront à disposition à la garderie élémentaire jusqu'au 1^{er} décembre 2016.

Les vêtements non réclamés seront donnés à une association.

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRE : Collèges et Lycées**Transports**

- Si vous constatez des anomalies lors du ramassage scolaire, adressez un courrier ou mail détaillé en mairie (date, heure, lieu...) qui sera transmis au syndicat des transports

- Remboursement de la carte de transport :

Merci de déposer en mairie les documents suivants **avant le 01/12/2016** :

- Certificat de scolarité,
- Justificatif de paiement du transporteur,
- RIB,
- Copie du livret de famille si le nom de l'enfant est différent du bénéficiaire.

Le remboursement est de 117€.

Dysfonctionnements

- En cas de fermeture exceptionnelle d'établissement ou de suppression de transports, si vous souhaitez être informé, merci de renseigner le document mis à votre disposition sur le site de la mairie rubrique enfance / éducation



Installation d'un médecin :

Grosse déception

Un cabinet médical du secteur nous avait proposé de nous mettre en relation avec un médecin généraliste français qui exerçait à l'étranger et qui voulait s'installer dans la région. C'était une belle opportunité pour notre village.

Cette personne devait rentrer en France, dans le courant de l'été, pour effectuer un remplacement dans ce cabinet médical au mois d'août ; ce qu'elle faisait régulièrement depuis cinq ans.

Malheureusement, elle ne s'est jamais présentée et n'a donné aucune nouvelle, laissant ses confrères dans l'embarras (certains médecins ont dû décaler ou annuler leurs vacances).

Ce contact nous semblait très sérieux et bien sûr, c'est une immense déception. Nous mettons de nouveau tout en œuvre pour faire venir un médecin à Angervilliers.

Octobre Rose 2016 – Une mammographie peut sauver une vie.

1 femme sur 8 sera concernée dans sa vie par le cancer du sein.

Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut non seulement être guéri dans 9 cas sur 10 mais aussi être soigné par des traitements moins lourds. C'est pourquoi, aujourd'hui, le dépistage est une arme efficace contre ce cancer.

L'ADMC 91 (*Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses de l'Essonne*) invite tous les 2 ans par courrier les femmes de 50 à 74 ans, sans symptôme apparent ni facteur de risque particulier à réaliser une mammographie (**radiographie des seins**) de dépistage chez le radiologue de leur choix. L'examen **pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie sans avance de frais**, comprend un examen clinique des seins et une mammographie.

Dans certains cas, votre médecin traitant ou votre gynécologue vous conseilleront d'autres modalités de surveillance, notamment si vous avez des antécédents familiaux de cancer du sein.

Dans plus de 93 % des cas, la mammographie est normale. Elle est systématiquement envoyée par le radiologue à l'ADMC 91 où **elle est lue par un 2^{ème} radiologue** spécialement formé.

Dans moins de 7 % des cas, une anomalie est identifiée. Cela ne signifie pas que c'est un cancer, dans la plupart des cas, l'anomalie est bénigne. Pour en identifier l'origine, le radiologue propose des examens complémentaires. Pour surveiller l'évolution d'une image qui paraît bénigne, il peut demander une surveillance rapprochée. Ces examens sont pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement par les caisses d'assurance maladie.

Pour être utile cette **mammographie doit être faite très régulièrement, tous les 2 ans**. Dans l'intervalle, n'hésitez pas à consulter sans tarder un médecin si vous remarquez des changements inhabituels au niveau de vos seins.

Pour plus de renseignements, **consultez le site internet de l'ADMC 91** à l'adresse suivante : www.admc91.org ou contactez-nous par téléphone au 01 64 90 52 12 ou par mail à : sein@admc91.org

Cabinet Médical

L'architecte qui a été choisi pour diriger les travaux peaufine les plans d'aménagement. L'équipe technique a commencé à couper les haies pour faciliter l'accès pendant les travaux et donner plus de clarté au cabinet médical. La réhabilitation devrait commencer en janvier prochain pour une ouverture au cours du quatrième trimestre 2017.

En novembre : Réduire le tabagisme, un défi collectif

Le Ministère de la Santé lance en France, du 1 au 28 novembre 2016, **Moi(s) sans tabac**, vaste campagne de **sensibilisation à l'arrêt du tabac**, sur le modèle de la campagne anglaise Stoptober, déjà reprise en Australie et Nouvelle Zélande.

Le but de cette campagne est **d'installer un climat favorable** pour inciter les fumeurs volontaires à **tenter d'arrêter de fumer pendant 28 jours**, délai permettant de multiplier par 5 les chances de succès des tentatives. Ces 28 jours correspondent à la période après laquelle les signes désagréables du sevrage sont considérablement réduits.



Exposition sur 14/18

Grande exposition sur la guerre 1914-1918 dans le Pays de Limours et dans d'autres régions. À Angervilliers, celle-ci se déroulera les 5 et 6 novembre 2016, dans la Salle Polyvalente



Journée du patrimoine

La journée du patrimoine s'est déroulée le 21 septembre dernier.

L'histoire d'un village s'est souvent créée et développée autour de son château.

Le membres de la commission Sport-Association-Culture vous ont proposé une exposition sur ce thème. Enrichie de nouvelles photos, mais surtout, vous avez pu admirer « la baigneuse ou Vénus » de Gabriel ALLEGRAIN, copie de l'originale qui est actuellement au musée du Louvre. Avec l'accord du propriétaire, nous l'avons récupérée, sortie du parc et mise en exposition pour cet événement.



RAPPEL :

La brocante aura lieu au printemps 2017

La bibliothèque

Attention :
Nouveaux horaires !!

Enfin la Bibliothèque Municipale d'Angervilliers est ouverte depuis le samedi 3 septembre tous les samedis et tous les mercredis sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Ses permanences : le **mercredi de 15h30 à 18h00** et le **samedi de 10h00 à 12h30** (au lieu de 9h30/12h00)

Nous vous rappelons que l'inscription et le prêt des livres, CD et DVD (enfants et adultes) sont gratuits pour tous.

Un identifiant et un mot de passe vous seront donnés. Ils vous permettront de consulter le catalogue en ligne tranquillement chez vous. Voici le lien : bibli.ville-angervilliers.fr

Bonne nouvelle, nous avons commandé 46 livres, nouveautés de l'année 2016 et principalement des trois derniers mois.

Par ailleurs, le 4 octobre nous renouvelons notre stock emprunté à la Bibliothèque Départementale de l'Essonne (BDE).

Vous avez aussi la possibilité de nous demander de réserver à la BDE certains produits (livres, DVD et CD).

Concernant les ateliers, il est prévu un atelier contes Halloween le lundi 31 octobre dans l'après-midi et un atelier contes de Noël le samedi 17 décembre prochain. Les horaires vous seront donnés ultérieurement.

En attendant de vous voir au **Colombier** (le nom de la bibliothèque), les bibliothécaires restent à votre disposition pour tout renseignement.



Comme tous les ans vous êtes venus nombreux, lors du traditionnel rendez-vous du **Forum des Associations**.

Merci à tous pour votre participation, et particulièrement aux pompiers, toujours à l'écoute et disponibles pour une initiation aux gestes qui sauvent...



Loisirs Arts et Culture (L.A.C)



Alors que la saison 2015-2016 s'est terminée par notre traditionnel voyage qui était, cette année, une escapade de 4 jours en Bourgogne ; la nouvelle saison 2016-2017 a commencé en septembre par la croisière sur la Seine et le Canal Saint Martin. Pour cette première sortie, nous étions 41 personnes à découvrir le Canal St Martin au gré de ses écluses et ponts tournants. (voir les photos de ces événements dans la page centrale)



Pour les prochaines sorties, venez nous rejoindre, le programme est diversifié :

- Visite du **musée du safran** et du village classé de **Yevre le Châtel**, dans le Loiret, avec déjeuner à la ferme auberge, le samedi 8 octobre 2016.
- Théâtre Antoine « **Peau de vache** » avec Chantal Ladesou en matinée à Paris, le samedi 12 novembre 2016.
- Comédie musicale « **Notre Dame de Paris** » au Palais des Congrès, en matinée, le samedi 7 janvier 2017.



- Visite du **musée de l'Air et de l'Espace** au Bourget, le samedi 4 mars 2017. ➔

- Découverte de la **Vallée aux Loups - Maison de Chateaubriand** et de l'**Arboretum** à Châtenay-Malabry, le samedi 1^{er} avril 2017. ⬅



Pour toute réservation, appelez :

Colette Cottin : 01 64 59 16 51
06 87 35 04 75

lesmesanges.cottin@orange.fr

Philippe Hergott : 01 64 95 76 44

Guy Michel : 01 64 59 16 85

Notre voyage de fin de saison est prévu en ANDORRE, du samedi 27 mai au 2 juin 2017, venez-vous inscrire.

Club Informatique d'Angervilliers



Que vous soyez débutant ou confirmé le club informatique vous accueille dans le sérieux et la convivialité.



Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter :

-Philippe HERGOTT :

01 64 95 76 44

-Michel BOUREAU :

01 64 59 19 60

L'école de musique Hector BERLIOZ



Depuis la dernière représentation de l'école de musique Hector Berlioz à Angervilliers le 20 mars dernier, une nouvelle classe d'instrument a été ouverte. L'école dispense à présent des cours de batterie. Nous atteignons une quinzaine d'élèves dans la commune toutes classes confondues.

Les inscriptions ne sont pas terminées. Il est encore temps de s'inscrire. Il reste quelques places pour ceux qui souhaiteraient s'initier, se perfectionner ou reprendre plaisir avec la musique.

Pour toute demande d'inscription, contactez :

Dominique DURAND : 06 52 39 98 96

L'école de musique vous donne rendez-vous à Angervilliers pour une prochaine représentation dans le cadre du méli-mélo 2017.



Judo Club d'Angervilliers (J.C.A)



La reprise des cours de Judo et Jujitsu/Self défense a eu lieu le mercredi 14 septembre.

Le club est toujours heureux de retrouver ses anciens adhérents et souhaite la bienvenue à tous les nouveaux inscrits.

Ceux qui aimeraient encore nous rejoindre sont les bienvenus sur les tatamis à la salle polyvalente le mercredi après-midi aux horaires suivants :

14H30 : Cadets (2001/2002), Minimes (2003/2004), Benjamins (2005/2006)
 16H00 : Baby judo (2011/2012)
 17H00 : Pré-poussins (2009/2010)
 18H00/19H00 : Poussins (2007/ 2008)
 19h30/21h00 : Jujitsu Brésilien / Self défense Adultes et à partir de 15 ans

Le Judo Club d'Angervilliers maintient globalement les effectifs de la saison 2015/2016 avec un attrait grandissant pour le cours adulte Jujitsu/Self défense qui compte désormais 20 inscrits.

Amitié, courage, sincérité, honneur, modestie, respect, contrôle de soi et politesse sont les 8 valeurs fondamentales du Judo mises en avant par Guillaume CADOT, professeur diplômé d'état qui prend en charge tous les cours du mercredi.

L'année sportive 2015/2016 a connu des moments remarquables avec une grande participation des judokas des différentes catégories aux tournois amicaux ou officiels ainsi que de belles performances.

Nous souhaitons à tous les judokas une très belle année sportive et à leurs parents d'heureux moments à partager lors des événements à venir.

Pour terminer, voici quelques grands moments du club à venir :

Assemblée Générale du JCA
 Tournoi d' Angervilliers
 Remise des ceintures et fête du club

8 février 2017
 21 mai 2017
 Juin 2017



Pour tout renseignement : Corinne POTTIER
 jca.angerv@gmail.com
<http://judoclubangervilliers.blogspot.fr>

L'ADYG

Nous avons entamé la nouvelle saison sportive 2016/2017 par l'ouverture du Forum des Associations qui s'est déroulé à la salle polyvalente le samedi 10 septembre.

Un grand merci à vous d'être venus aussi nombreux aux inscriptions à nos diverses activités.

Nos cours se déroulent du lundi au vendredi et les tarifs pour l'année sont de 120 € pour une heure, 135 € pour une heure et quart et 150 € pour une heure et demie.

Comme activités proposées, voici notre panel :

Sport : Gymnastique Tonique ; Gymnastique Douce, Pilâtes, Stretching, Zumba,
Danse : Danse contemporaine, Danse Moderne Jazz, Break Dance.

Pour les cours sportifs, vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année.

Pour les cours de danse et étant donné qu'il y aura un spectacle le samedi 24 juin 2017, il est préférable de s'inscrire avant la fin de décembre pour éviter de manquer les répétitions.

Il est prévu un stage de Zumba avec plusieurs professeurs afin de vous faire découvrir différentes sorte de Zumba. La date vous sera donnée ultérieurement.

Il est prévu aussi un stage de Rock. La date vous sera donnée ultérieurement.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Françoise LEDUC : **01 60 81 21 12** – francoise.leduc1@sfr.fr

Anne LE MASLE : **01 64 59 10 81**

En attendant, nous vous souhaitons une très bonne année sportive et culturelle.

LE BUREAU



Les Foulées d'Angervilliers

La saison 2016 - 2017 est lancée. Nous remercions les nombreux adhérents qui restent fidèles à notre association et bienvenue aux nouveaux.

Nous débutons cette saison par notre WE compétition (Trails sur différentes distances) du 24 au 26 septembre à ALESIA, en Côte d'Or, accompagnés par un club de supporters qui en profitera pour faire une petite randonnée pédestre.

Notre assemblée générale se tiendra le 14 janvier prochain et sera suivie d'un repas.

Ce mois de janvier se terminera par un WE ski-raquettes du 28 au 29 janvier dans le Jura.

Nous vous rappelons qu'il est encore temps de vous joindre à nos footings hebdomadaires du samedi matin à 9 h place des Copains d'Abord.

Pour ceux qui seraient intéressés, nous tenons à votre disposition un planning randos pédestres et sorties VTT. Ces activités ont lieu sur les chemins alentours environ toutes les 3 semaines pour les randos pédestres et mensuellement pour les sorties VTT.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne saison sportive.



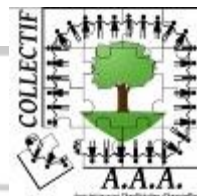
Si vous souhaitez des renseignements, n'hésitez pas à contacter

Nadine—nadrofillion91@hotmail.com

Josiane—

jo.freche@gmail.com

Cette saison 2016/2017 s'ouvre avec de nombreux projets que nous souhaiterions voir aboutir. Le Collectif est une association loi 1901 qui a pour vocation à créer du lien et nous souhaitons œuvrer cette année particulièrement pour favoriser et défendre l'un des piliers oubliés de notre devise : la FRATERNITE.



Comme l'an dernier le collectif a fait le choix d'une adhésion annuelle à 10€ valant pour l'ensemble de la famille. Elle vous offre des réductions sur les animations nécessitant une participation financière. Elle est possible à tout moment de l'année et à chaque animation du collectif.

Notre village dispose de richesses, de ressources et de savoirs qui ne demandent qu'à être mis en lumière. **Nous souhaitons cette année mettre à l'honneur vos talents (écriture, peinture, sports, dessin, chant, musique, etc.).** Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir nous écrire à l'adresse suivante : collectiftriple@gmail.com à l'attention de Monsieur DESSEROUER Franck afin de nous présenter vos talents. Ces derniers feront l'objet d'une soirée spéciale de présentation aux habitants que nous voulons festive et bienveillante.

Voici la liste non exhaustive des animations et actions à venir :

Vacances scolaires (à partir de Noël) : 2 à 3 demi-journées d'ateliers de loisirs créatifs

4^{ème} édition de la semaine bleue avec café débat

1^{er} trimestre 2017 : Organisation de divers ateliers pour adultes : écriture, photographie, œnologie

2^{ème} trimestre 2017 : stage d'éveil musical ; 3^{ème} édition du Pique Nique des Lavandières (sous réserve des conditions météorologiques) ; fête du sport



A très bientôt dans notre beau village

Association pour l'Amélioration d'Angervilliers

Comité des Fêtes (CDF)

Une nouvelle saison a commencé...

Nous sommes heureux de vous retrouver pour cette saison et souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents.

Notre assemblée générale s'est tenue le 17 septembre 2016 suivie d'un barbecue dans une ambiance festive (+ de 70 personnes présentes)

Un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Mme GUYOT Maria
tél. 06 78 27 06 01
Vice-président : M. ALCMON Joël
Secrétaire : Mme SUIRE Corinne
Secrétaire adjoint : M. ROUSSEAU Philippe
Trésorière : Mme MICHAUD Lydie
Trésorier adjoint : M. GUYOT Jean-Henri



(merci à M. COLAS pour son implication au sein du bureau qui laisse la place à Mme MICHAUD)

Voici nos prochaines manifestations :

1^{er} octobre 2016 : Bourse aux vêtements
15 octobre 2016 : Poker
31 octobre 2016 : Halloween
3 décembre 2016 : Téléthon
17 décembre 2016 : Visite du Père Noël

JOUR	HORAIRES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR	LIEU
OCTOBRE				
samedi 15		Soirée Poker	CDF	Salle Polyvalente
lundi 31		Halloween	CDF	
lundi 31	après-midi	Contes d'Halloween	Mairie	Bibliothèque
NOVEMBRE				
samedi 5	10h00-18h00	Exposition sur la Guerre 14/18	Mairie	Salle Polyvalente
dimanche 6	10h00-17h00			
samedi 12		"Peau de vache" avec Chantal LADESOU	LAC	Théâtre Antoine
mercredi 16	après-midi	Sortie d'automne, "Atmosphère"	CCAS	Théâtre de Yerres
dimanche 27	12h00	Repas des Séniors	CCAS	Salle Polyvalente
DÉCEMBRE				
samedi 3		Téléthon	Mairie/CDF	
samedi 17		Visite du Père Noël	CDF	Salle Polyvalente
samedi 17	14h00	Contes de Noël	Mairie	Bibliothèque
JANVIER				
samedi 7	à partir de 15h	« Notre Dame de Paris » - Comédie musicale	LAC	Palais des Congrès
samedi 14		Concert Chœur Accord	Mairie	Salle Polyvalente

Permanences de vos élus au Département et à l'Assemblée Nationale

Dany BOYER
Conseillère Départementale
vendredi 9 décembre—15h30-16h30
Mairie de LIMOURS
Ou sur rendez-vous :
06 73 77 90 44—dboyer@cg91.fr

Dominique ECHAROUX
Conseiller Départemental
vendredi 9 décembre—17h00-18h00
Mairie de DOURDAN
Ou sur rendez-vous :
06 09 75 19 19—decharoux@cg91.fr

Michel POUZOL
Député
de la 3^e circonscription de l'Essonne
Prendre rendez-vous.
Contact : M. SIMBOISELLE
06 83 51 29 53

Numéros d'urgence

ÉLU ASTREINTE TECHNIQUE*	06 87 55 99 31
ASTREINTE Régie de l'Eau	06 45 54 34 79
SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
N° de SECOURS unique EUROPÉEN	112
MAISON MÉDICALE DE GARDE—Orsay	01 69 13 91 91
PHARMACIE DE GARDE : Coordonnées affichées à notre pharmacie ou au	
Commissariat d'Arpajon	01 69 26 19 70
SOS Médecins	01 69 25 91 91

*7j/7, en dehors des horaires d'accueil téléphonique de la mairie : animaux errants, inondations, feux, accidents de la route, catastrophes naturelles